

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 6 mars 2014, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Spring, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Spring, président, ouvre la première séance de l'année et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Thierry Spring, président : "Nous avons un auditeur ce soir, M. Mehdi Oubenali, étudiant à l'Université de Neuchâtel. Je lui souhaite la bienvenue. J'espère que nos débats seront, tout au long de cette année, empreints de sérénité, qu'ils soient constructifs et bénéfiques pour chacun."

M. Thierry Spring, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013
3. Communications du président et du maire
4. Votation d'un crédit d'engagement (subvention à fonds perdus) de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la construction de la maison Chasseral-Savagnières – décider du mode de financement : décision
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.- prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets) pour les réseaux souterrains et l'éclairage public (CHF 200'000.-) et pour l'aménagement complémentaire de la route (CHF 150'000.-), pris intégralement sur le financement spécial ad hoc, afin de terminer le secteur Est de la rue de la Serre et le carrefour avec la route de Tramelan – décider du mode financement : décision
6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets), pour la rénovation de la station transformatrice des Noyes et la mise en place d'une nouvelle alimentation électrique pour l'entreprise DM Décors SA – décider du mode financement : décision
7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.-, prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets), pour une nouvelle alimentation en eau potable et en électricité de la piscine communale et la modernisation partielle des infrastructures du quartier du Pont – décider du mode de financement : décision
8. Nomination d'un délégué de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze en remplacement de M. Patrick Linder, démissionnaire
9. Nomination d'un représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier" en remplacement de M. Patrick Linder, démissionnaire
10. Motions et interpellations
11. Réponses aux motions et interpellations
12. Petites questions
13. Réponses aux petites questions
14. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC)

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU) et M. Sébastien Tschan (SOC)

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Patrick Tanner (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et M. Raymond Glück

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : M. Mehdi Oubenali, étudiant à l'Université de Neuchâtel

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Spring, président : "Je débute mes communications en vous faisant part de quelques sentiments qui m'animent en ce moment. Tout d'abord, je souhaite vous remercier de l'honneur que vous m'avez témoigné en me nommant à la tête de notre Conseil de ville lors de la dernière séance de décembre 2013. Je souhaite pouvoir accomplir cette tâche, avec l'aide de mes collègues du bureau, en vous représentant le mieux possible dans toutes les sollicitations que nous recevrons durant cette année 2014, et ceci afin de faire rayonner une image de Saint-Imier dynamique, volontaire et pleine de ressources. Je ne suis pas un fervent des discours, préférant l'écoute et les actes. Je vais donc être à l'écoute et au service de notre conseil durant cette année de fin de législature. Une fin de législature qui s'annonce d'ores et déjà très intéressante avec en perspective encore de gros projets à mettre en œuvre. Je pense notamment aux travaux de réfection des Halles de gymnastique, à la construction d'ascenseurs à la gare, ou à l'éventuelle construction de la maison Chasseral-Savagnières. Et plein d'autres projets en cours à terminer : la dernière étape de la route cantonale, la poursuite de la réfection du collège primaire, et tous les travaux d'entretiens de nos réseaux d'alimentations eau, électricité, gaz, pour ne nommer que les plus coûteux. Je souhaite également être au service de tous, la notion de service étant ma principale motivation dans l'acte politique comme dans ma vie professionnelle et

personnelle. Se mettre au service des autres est une façon de rendre à la vie ce qu'elle nous apporte de mieux. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour exprimer mes plus vifs remerciements à vous tous conseillères et conseillers de ville, conseillères et conseillers municipaux, et je souhaite que vous transmettiez ce message à l'ensemble de vos collègues dans les commissions municipales. Votre temps est précieux, merci de le partager pour le bien de la communauté. J'associe également à ces remerciements toutes les personnes qui, dans nos sociétés sportives, culturelles, et associatives, s'engagent pour faire vivre notre cité dans ses murs et bien au-delà. L'individualisme que nous subissons de plus en plus complique la relation traditionnelle qui régissait la société d'autrefois, et nous éloigne les uns des autres. Sachons donc privilégier la relation constructive et le dialogue dans nos prochains débats. Une petite citation pour terminer cette introduction : "La destination du voyage ne dépend pas de la direction du vent, mais de la manière dont on règle sa voile.". Je souhaite à chacun de trouver le bon réglage, quel que soit le choix de sa destination."

... applaudissements...

M. Thierry Spring, président : "Maintenant au niveau des représentations. Le jeudi 30 janvier 2014 avec quelques membres du bureau nous avons participé à la soirée de bienvenue aux nouveaux habitants. Je souhaite féliciter et remercier les employés de la commune qui se sont chargés de préparer cette magnifique soirée. Après avoir honoré le 4999^{ème} et le 5000^{ème} habitant de Saint-Imier, nous avons tous partagé une excellente raclette sur un air de musique "jazzi" parfait pour l'occasion, distillé par un groupe de jeunes musiciens régionaux de l'Ecole de musique du Jura bernois. Très belle soirée, très belle "déco" et encore merci à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, et à son "staff".

Le Corps de musique de Saint-Imier nous a invités à son assemblée générale du 25 janvier 2014. Ayant reçu l'invitation tardivement, aucun membre du bureau n'a pu s'y rendre. Je prie les membres de la société du Corps de musique de Saint-Imier de bien vouloir nous excuser. 21 février 2014, assemblée générale de la Fédération suisse de gymnastique : nous avons été représenté par notre 1^{er} vice-président M. Michel Bastardoz, SOC, que je remercie. Maintenant, concernant La Suisse bouge 2014, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, n'a reçu l'inscription d'aucun membre intéressé à former une équipe. Nous vous laissons encore un délai d'inscription jusqu'à la fin de notre conseil de ce soir. Autrement, nous allons devoir, vraisemblablement, refuser l'invitation et nous excuser."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas de communication à faire ce soir."

4. Votation d'un crédit d'engagement (subvention à fonds perdus) de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la construction de la maison Chasseral-Savagnières – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

La documentation complète a été remise aux conseillers de ville.

Le massif du Chasseral est un pôle touristique d'importance, l'un des plus fréquentés loin à la ronde, été comme hiver. Il bénéficie d'une desserte en transports publics (ligne de bus Saint-Imier – Chasseral) dont les coûts sont pris en charge par la Municipalité de Saint-Imier, d'infrastructures intéressantes et renouvelées (ski alpin : nouveau télésiège et nouvelle dameuse aux Savagnières; ski de fond : nouvelle dameuse acquise par l'Espace nordique Erguël) ainsi que d'un organe de valorisation de qualité (Parc régional Chasseral). L'accueil pourrait être amélioré par de meilleures structures. Le concept de maison Chasseral-Savagnières, se veut une réponse à ce manque. Ce projet est porté par la Fondation "Maison Chasseral – Les Savagnières" qui réunit, outre la Municipalité de Saint-Imier, la commune du Val-de-Ruz, le Parc régional Chasseral ainsi que les télésièges Bugnenets-Savagnières SA. De la sorte, ce projet fédère, au-delà des frontières

communales et mêmes cantonales, les acteurs majeurs du développement du Chasseral. Ces partenaires ont uni leurs efforts dans la conception, le financement puis l'exploitation de la maison Chasseral-Savagnières, afin de renforcer la qualité de l'accueil. L'investissement d'un total de CHF 830'000.- est assuré par la fortune actuelle de la fondation, les engagements des partenaires, les contributions sollicitées à fonds perdus, un prêt NPR (nouvelle politique régionale) ainsi qu'un prêt bancaire pour le solde. Les partenaires s'impliqueront également dans l'exploitation : à ce titre, les téléskis ont garanti le coût du remboursement du prêt NPR sollicité.

Dans le cadre du financement de l'investissement, la Municipalité est sollicitée pour une subvention d'investissement non remboursable de CHF 100'000.-. La dépense sera financée par autofinancement.

L'exploitation devrait être assurée par les recettes, et la Municipalité ne plus effectuer de versement ultérieur à ce titre. Le budget d'exploitation initial ne prévoit pas de remboursement des prêts des partenaires consentis sans intérêts.

D'une surface utile de 300 m², le bâtiment multifonction offrira, en hiver, une salle de 100 m² (80 places assises), un couvert extérieur et des WC. Ces locaux seront à disposition du public (skieurs, écoles de ski, classes) afin qu'ils disposent d'un lieu couvert durant la pratique de leur sport. Un tel équipement, libre d'accès, n'est pas offert actuellement, et est réclamé. Ces espaces seront également à disposition pendant la période estivale, et le Parc régional Chasseral assurera leur mise en valeur.

Sur préavis unanime de la commission économique et touristique, et de la commission des finances, à l'unanimité, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation du crédit sollicité.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "Le projet de la maison Chasseral-Savagnières a donné lieu à un intéressant et constructif débat au sein de notre fraction. Le résultat qui découle de l'étude du projet présenté est sans ambiguïté : un "Oui" unanime du parti libéral radical au projet et à la participation de la commune à son financement par le versement d'une contribution de CHF 100'000.- à fonds perdus. Les nombreux avantages de ce bâtiment multifonctionnel ont été décrits avec précision aussi bien dans le message du Conseil municipal que dans le rapport de la Fondation "Maison Chasseral – Les Savagnières". Nous sommes en conséquence convaincus que le projet est en parfaite adéquation avec les nombreuses activités proposées aussi bien en hiver qu'en été. La maison Chasseral-Savagnières ne permet pas d'y séjourner et d'y passer la nuit. Le parti libéral radical est convaincu que l'aménagement des cantonnements militaires en centre d'accueil pour société ou groupes permettra de renforcer l'attractivité de la maison Chasseral-Savagnières et vice-versa. La réalisation du centre d'accueil pourrait également déboucher, entre autres, sur un partenariat intelligent public-privé avec la Fondation "Maison Chasseral – Les Savagnières". Lors de l'étude du plan de financement, nous avons constaté que plusieurs partenaires n'avaient pas encore donné réponse. Il s'agit du BECO, du Conseil du Jura bernois et de la commission neuchâteloise de la LORO, ce qui représente un montant de CHF 450'000.-, soit plus de la moitié du financement. Est-ce que les réponses des institutions sont connues au moment de notre décision ? Dans le budget de fonctionnement, il y a une charge de CHF 2'100.- pour un droit de superficie du terrain. Qui est le bénéficiaire de ce montant et pendant combien d'années ce montant sera-t-il versé ? Dans les revenus, il est inscrit un montant de CHF 4'000.- comme contribution annuelle du Parc régional Chasseral. Ce montant a-t-il été validé par le comité de cette association, puisqu'il sera reporté chaque année au budget de fonctionnement ? Nous avons également pris bonne note que pour l'exploitation, la commune de Saint-Imier ne devrait pas y contribuer financièrement. En conclusion, nous adressons nos vifs remerciements aux partenaires de cet intéressant et utile projet qui répond à un besoin et améliorera la visibilité de toute la région; et avec la réalisation du centre d'accueil aux Halles de gymnastiques, l'offre touristique s'améliorera sensiblement."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je profite de répondre directement aux questions de M. John Buchs, PLR. Par rapport à votre demande concernant les organes subventionneurs que sont le BECO, le Conseil du Jura bernois, et la commission de répartition des fonds de loterie neuchâteloise. Je peux vous dire que ces organes attendent un positionnement de la commune "siège" pour officialiser leur décision. Maintenant, je peux tout de même vous donner quelques éléments puisque nous avons des contacts. En ce qui concerne le prêt NPR du BECO : ce prêt a été préavisé favorablement par la région Centre-Jura à l'attention du BECO. Il est actuellement en traitement par les services de TouReg du BECO. Au niveau du fonds de loterie, là également, est attendu un positionnement de la Municipalité. Le montant est également à l'étude, il sera tantôt transmis au Conseil du Jura bernois pour préavis au Conseil-exécutif. Finalement, pour la Loterie Romande, la commission de répartition neuchâteloise attend effectivement l'arrêté du Conseil d'Etat neuchâtelois, ainsi que l'arrêté du Conseil de ville de Saint-Imier, de ce soir, pour se prononcer. La commission aura lieu fin juin 2014. Voilà pour ce qui est des étapes du financement. Je pense que nous sommes sur une bonne voie du côté du financement public, d'après les discussions que nous avons eues. Maintenant, votre question concernant le droit de superficie. Nous avons convenu d'un droit de superficie de 1650 m², avec une utilisation au départ de 1050 m² pour le prix de CHF 2100.-. Ce montant sera versé au propriétaire foncier qui est la commune de Val-de-Ruz, et qui est également partie prenante du projet. Donc, il s'agit de CHF 2'100.- annuel pour une durée initiale de droit de superficie de 75 ans. Par conséquent, jusqu'au 31 décembre 2089 et prolongeable. Voilà les conditions de l'accord. Je peux encore vous préciser que ce droit de superficie n'est pas encore signé. Nous le signerons une fois le financement total assuré. Quant à votre dernière question, concernant la contribution du Parc régional Chasseral, nous avons effectivement reçu la confirmation écrite de son engagement à hauteur de CHF 4'000.-, décision prise lors du comité du 20 février 2014. L'engagement des téléskis figure, sauf erreur, quant à lui dans le dossier que vous avez reçu."

M. John Buchs, PLR : "Merci M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, pour ces réponses précises. Ceci ne changera pas notre position. J'ai encore une question. Le Conseil de Fondation de la "Maison Chasseral – Les Savagnières" a-t-il l'intention de créer ou d'aménager, dans les prochaines années, des dortoirs et/ou des chambres dans la maison Chasseral-Savagnières ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme. "C'était l'idée initiale du premier projet, qui prévoyait effectivement un espace pique-nique et également une partie accueil avec dortoirs. Malheureusement, ce projet qui a été, entre guillemets, concrétisé du point de vue architectural, se montait entre CHF 2,4 millions et CHF 2,8 millions. Le Conseil de fondation n'a pas réussi à financer un tel montant. D'autant plus qu'il n'a pas été possible de démontrer un budget de fonctionnement qui soit viable. Il a donc été renoncé à cette version, raison pour laquelle le projet a été redimensionné. Par contre, il a été prévu, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur le droit de superficie, un droit de superficie supérieur de 1650 m², puisque le bâtiment a été conçu de telle sorte qu'il puisse s'agrandir si un financement pour l'aménagement de dortoirs, ou autres, était trouvé. Le problème, c'est que si vous créez un lieu d'hébergement, il faut une cuisine professionnelle, doubler les salles d'accueil (parce qu'on ne peut pas mélanger pique-niqueurs et locataires). Il y a toute une série de coûts successifs qui viennent s'ajouter et qui ne pouvaient pas être supportés, en tout cas, pour l'instant."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Le parti socialiste cautionne avec enthousiasme cette subvention à fonds perdus et unique de CHF 100'000.- figurant au budget des investissements pour la construction de la maison Chasseral-Savagnières, projet qui est en gestation depuis quelques années déjà, et qui voit son exécution enfin se profiler. Le parti socialiste trouve tout de même dommage qu'un édifice de cette ampleur (20 m par 9 m),

n'offre pas la possibilité de dormir. Dans n'importe quelle station, le même bâtiment serait pourvu d'infrastructures permettant de passer une ou plusieurs nuits, que ce soit pour des séjours hivernaux ou estivaux. Comme présenté là, il est un peu comme une voiture sans roues, c'est bien mais ce n'est pas abouti. Cette peur du "et si cela ne fonctionne pas, et si cela ne se loue pas, et s'il y a des déprédations, et si et si". Ne peut-on pas une fois aller de l'avant et arrêter d'être frileux et ne pas toujours vouloir une garantie de 150 % avant de se lancer dans un projet. Le parti socialiste vous demande d'accepter cette subvention à fonds perdus et unique de CHF 100'000.-, figurant au budget d'investissements, et qu'elle soit financée par autofinancement, et souhaite que l'option "dortoirs", qui à notre avis est très importante, ne soit pas repoussée aux calendes grecques."

...M. Francis Daetwyler, SOC, arrive en séance, il est 19 h 49...

M. Jean Luc Berberat, AJU : "En 2006, la fraction alliance jurassienne avait demandé ici-même par le biais d'une interpellation à ce que les infrastructures d'accueil du domaine skiable des Savagnières soient améliorées; nous demandions alors l'installation d'une table de pique-nique couverte. 8 ans plus tard, après quelques rebondissements, un projet plus ambitieux est soumis à notre conseil ce soir auquel nous nous rallions avec enthousiasme. Unaniment, nous acceptons ce crédit d'engagement de CHF 100'000.- ainsi que son mode de financement par autofinancement. Répondant à un réel besoin, pour ne pas dire une évidence, cette maison Chasseral-Savagnières, devisée à quelque CHF 830'000.-, est financièrement plus réaliste et économiquement plus viable que le projet qui circulait il y a quelques années et que j'avais qualifié ici même de pharaonique. L'idée aurait certainement été abandonnée sans l'abnégation et la ténacité des fondateurs, et notamment de son président M. Patrick Tanner. Je les en félicite tous et au nom de mon parti je les remercie chaleureusement pour le travail accompli. Il est à souligner également que cette maison concrétise la première collaboration tangible de Saint-Imier avec la toute jeune commune neuchâteloise de Val-de-Ruz qui a d'ores et déjà clairement montré son attachement à ce projet en acceptant de verser CHF 100'000.- alors que ses intérêts directs sont certainement moins importants que les nôtres. C'est pour cette raison aussi qu'il serait bien malvenu ce soir de refuser ce crédit. Saluons finalement l'engagement de la société des Bugnenets-Savagnières pour sa participation au financement initial et relevons aussi son intention déclarée de participer activement et financièrement à l'exploitation de cette maison, au même titre d'ailleurs que le Parc régional Chasseral. Nous espérons évidemment que les CHF 150'000.- de subventions attendus de la part des loteries seront tantôt versés, mais nous sommes confiants, tant ce projet est porteur, aussi bien pour la région Chasseral que pour les skieurs, les touristes d'été, les randonneurs, les familles et les classes. Espérons aussi que l'opposition qui pèse encore sur ce projet sera rapidement levée. Même si à titre personnel je puis comprendre cette réaction, je reste persuadé que cette maison ne fera pas d'ombre à l'offre existante. Complémentaire, ouverte toute l'année, elle drainera à coup sûr de nouveaux visiteurs dans la région, sans concurrencer directement la clientèle traditionnelle d'un restaurant. Au final, tout le monde y trouvera son compte. Vivement l'hiver prochain. Enfin, vivement le printemps et l'été d'abord."

Au vote, le crédit d'engagement (subvention à fonds perdus) de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la construction de la maison Chasseral-Savagnières et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.- prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets) pour les réseaux souterrains et l'éclairage public (CHF 200'000.-) et pour l'aménagement complémentaire de la route (CHF 150'000.-), pris intégralement sur le financement spécial ad hoc, afin de terminer le secteur Est de la rue de la Serre et le carrefour avec la route de Tramelan – décider du mode financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu les rapports établis par le service de l'équipement. 2014 verra se dérouler la 7^{ème} et dernière étape de la réfection de la route cantonale. Les travaux reprendront depuis la fin de l'étape 2013 et iront, sur la route de Villeret, jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Est, et sur la route de Tramelan, jusqu'à l'intersection avec la rue de la Carrière. Les travaux correspondent au concept réalisé jusqu'ici; en particulier, tous les trottoirs du secteur seront refaits, et tous les obstacles (bordure, etc.), actuellement nombreux sur cette partie, seront supprimés.

Du point de vue financier, les coûts de la réfection jusqu'à l'étape 2013 correspondent pratiquement au devis (étapes 5 et 6), ceux des étapes antérieures ayant été inférieurs aux devis.

Le cadre des travaux a suscité une réflexion sur deux points, objets de la présente demande :

Éclairage public : même si l'éclairage actuel est, d'après les mesures effectuées, dans les normes, il a été décidé de le renforcer. Pour la partie de la route cantonale déjà refaite et située d'une place à l'autre, l'éclairage sera renouvelé ces prochaines semaines par l'installation de lampes LED de couleur blanche. Cette amélioration sera financée par le budget de fonctionnement. La possibilité d'améliorer l'éclairage public sur le tronçon objet de l'étape 2014 de la réfection de la route cantonale a été examinée. L'installation de nouveaux lampadaires et l'installation d'éclairage LED permettraient d'atteindre cet objectif. La pose de câbles pour ces nouvelles installations à l'occasion des travaux de cette année, est devisé à CHF 60'000.-. Il est proposé de profiter des travaux de l'étape 2014 de la réfection de la route cantonale pour réaliser ce projet d'amélioration de l'éclairage public.

Réseaux : les réseaux souterrains de la rue de la Serre ont été refaits dans le secteur Ouest de la rue en 2010 à l'occasion de la construction de l'extension du Parc technologique I. Lors de la réfection de la route cantonale en 2014, les équipements seront renouvelés dans la route cantonale, jusqu'au bord Nord du trottoir. On constate que les infrastructures n'auront finalement pas été refaites sur un petit secteur (intersection route cantonale/rue de la Carrière jusqu'à l'entrée du Parc technologique I) bien qu'elles y soient vétustes. Le réseau de distribution de gaz naturel est par exemple en fonte grise du 19^{ème} siècle, ce qui n'est plus acceptable et dangereux. Aussi, il est proposé de profiter des travaux liés à la réfection de la route cantonale pour refaire également ce petit secteur. De la sorte, tout le bouclage des infrastructures sera réalisé, à des coûts et conditions plus favorables que si seul le secteur restant était refait. Cette dépense n'est pas rendue obligatoire par les travaux de la route cantonale, mais il est judicieux de l'effectuer dans ces circonstances.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanime de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, à l'unanimité, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation du crédit sollicité.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance de la documentation concernant le crédit d'engagement de CHF 350'000.-. Cependant nous aurions quelques questions :

1. En ce qui concerne les travaux à la rue de la Serre, pourquoi n'avoir pas fait l'intégralité de la rue en 2010 et éviter de créer à nouveau un dérangement aux habitants ?
2. Voici en tout cas deux ans, que nous reportons les travaux à la rue des Roses, pourrions-nous savoir quant sont-ils prévus?

Suite à ceci, le parti libéral radical, unanime, recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 350'000.- et son financement par autofinancement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais apporter des précisions. Concernant les travaux de 2010 de la rue de la Serre, ils ont dû être effectués à cause de l'extension du Parc technologique I. Il a fallu raccorder ce secteur aux eaux claires parasites. Le raccordement s'est fait par l'Ouest et non pas par l'Est, ce qui fait que l'on n'a pas traité le secteur Est de la rue de la Serre. C'est par un souci, finalement, d'avoir des travaux qui correspondent au secteur traité que nous nous sommes arrêtés là. Lors de ces travaux, nous ne savions pas exactement l'ampleur que prendraient les travaux de la route cantonale, en particulier, jusqu'où ils monteraient depuis l'ancien bâtiment de l'entreprise Nivarox, et si les trottoirs étaient aussi compris. Maintenant, concernant la rue des Roses, il faut dire que celle-ci est inscrite au plan financier. C'est peut-être important d'expliquer comment se passe l'élaboration d'un plan financier. En mars de chaque année, on demande aux services les investissements nécessaires. On demande de préciser les projets qui justifient des demandes d'investissements. Sur la base des indications reçues, on transmet alors aux commissions, en mai, des objectifs à atteindre pour l'élaboration du budget. On traite ensuite le budget et le plan financier en septembre et en octobre. Il peut arriver que, par rapport aux objets que les services ont retenus en mars, il survienne de nouvelles demandes ou des projets prioritaires à réaliser. A partir de là, se pose la question de savoir si le plan financier doit être respecté. Vous savez qu'on essaye fortement de respecter le plan financier, c'est-à-dire de rester dans l'enveloppe, sans quoi, il faudrait alors demander un crédit extraordinaire. Or, c'est quelque chose, en tout cas, dans la politique choisie, que ce soit en commission des finances, et exprimé au sein de votre conseil, qui n'est pas souhaité. A partir de là, quand survient un projet, se pose la question de savoir si le projet est prioritaire par rapport à d'autres. C'est cette question qui s'est posée. Du point de vue de la nécessité, par exemple, au niveau du développement économique, c'est le cas de DM Surfaces SA, ou bien la construction d'une maison qui oblige à détourner les conduites, ou encore l'état des conduites, la pesée a été faite. Les services ont répondu que ces trois projets étaient plus prioritaires, indispensables, que la rue des Roses. Ce qui fait qu'ils prenaient la place qui avait été annoncée en mars. D'autres projets ont également été examinés, et il a été répondu, c'est le cas des travaux de la rue Basse (vous avez voté la partie Est, et puis qu'il reste encore l'Ouest et le Centre), qu'ils étaient eux aussi prioritaires. Donc, ils n'ont pas été décalés et seront proposés lors d'un prochain conseil. La rue des Roses devrait retrouver la place que les services lui donneront dans le cadre de la mise à jour du plan financier 2015-2018 qui est en cours d'élaboration."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces explications."

M. Vital Carnal, SOC : "Nous voilà arrivés à la 7^{ème} et dernière étape de la réfection de la route cantonale. Le Service de l'équipement propose de lier les derniers mètres des réseaux souterrains non rénovés à la rue de la Serre aux travaux de la route cantonale, ainsi qu'une amélioration de l'éclairage publics sur cette dernière. C'est une opportunité qu'il faut saisir. Nous proposons donc d'accepter la libération d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.- par autofinancement."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Nous arrivons au terme des travaux qui ont traversé Saint-Imier ces dernières années. Au vu des étapes déjà effectuées, nous pouvons dire que le résultat de cette entreprise est indiscutablement probant. Nous allons prochainement entamer la 7^{ème} et dernière étape, qui englobe notamment l'intersection de la route de Tramelan avec la route principale et celle de la Carrière. Dans ce cadre, il nous est demandé ce soir si nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est donnée pour améliorer d'une part l'éclairage public de la zone et d'autre part poursuivre les travaux sur une partie de la rue de la Serre adjacente à la future partie en travaux. Sur le premier point, à savoir l'éclairage, il nous semble tout à fait pertinent de l'améliorer et l'amplifier. Effectivement, cette zone n'est de loin pas la plus privilégiée en matière de luminosité, alors que le carrefour dessert une grande partie des quartiers Nord-Est de Saint-Imier. De plus, saluons l'effort qui serait fourni pour équiper des secteurs de notre commune de lampes LED. La fraction alliance jurassienne encourage fortement ce type de démarche."

Sur le second point, nous estimons également qu'il faut profiter des travaux agendés pour directement terminer le secteur de la rue de la Serre, au lieu d'ouvrir une nouvelle fois, ce qui engendrerait à nouveau des perturbations dans le quartier, les nuisances sonores inéluctables en situation de travaux et des coûts plus élevés pour notre commune. Nous pensons évidemment aux habitants de la rue des Roses, pour lesquels les travaux devront encore attendre, mais M. le maire nous en a donné l'explication. N'oublions pas que la petite partie de la Rue de la Serre, dont il est question, a également des conduites qui sont terriblement vétustes et qui risquent du jour au lendemain de connaître des fuites ou des dysfonctionnements. Il va donc du bon sens de ne pas recommencer des travaux une deuxième fois pour le petit secteur restant. Faisons donc d'une pierre deux coups. En conclusion, la fraction alliance jurassienne recommande sans réserve l'approbation du crédit d'engagement de CHF 350'000.- et son financement par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 350'000.- prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets) pour les réseaux souterrains et l'éclairage public (CHF 200'000.-) et pour l'aménagement complémentaire de la route (CHF 150'000.-), pris intégralement sur le financement spécial ad hoc, afin de terminer le secteur Est de la rue de la Serre et le carrefour avec la route de Tramelan et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets), pour la rénovation de la station transformatrice des Noyes et la mise en place d'une nouvelle alimentation électrique pour l'entreprise DM Décors SA – décider du mode financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le service de l'équipement.

L'arrivée de l'entreprise DM Surfaces SA à Saint-Imier, dans les anciens locaux de Générale Ressorts SA, a été annoncée le 14 mai 2013. Depuis le projet a non seulement été précisé, mais la réalisation du nouveau bâtiment a débuté. L'entreprise a connu un développement qui a des conséquences sur son alimentation électrique, puisque ses besoins dépassent la capacité du réseau électrique dans ce quartier. Les emplois offerts seront aussi plus importants, avec quelque 60 emplois attendus. Afin de répondre aux besoins, les installations électriques du secteur doivent être adaptées et renforcées. La station transformatrice des Noyes qui est parmi les plus anciennes de la localité aurait de toute façon dû intervenir ces prochaines années. Quant au reste, il s'agit d'un renforcement de la puissance du réseau pour alimenter cette entreprise et participer ainsi au développement économique de la localité.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanime de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, à l'unanimité, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation du crédit sollicité.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Il s'agit de rénover une installation vétuste qui n'est plus à même d'assurer l'alimentation électrique d'une entreprise actuellement en construction et qui va créer 60 emplois. La nouvelle station sera à même d'assurer de meilleurs services dans cette partie de la localité. Pour ce type d'entreprise, nos critères sont la nécessité et la pertinence d'une réalisation, la priorité de l'objet, la qualité du projet et de son dossier financier. Tous les critères étant réunis, évidemment nous disons "Oui". La fraction socialiste approuve donc ce crédit d'engagement et la solution de l'autofinancement."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec beaucoup d'intérêt que la faction alliance jurassienne a étudié cette demande de crédit. En effet, nous tenons ici à vraiment féliciter le Conseil municipal et notre administration, pour leur engagement, qui a permis l'arrivée d'une nouvelle entreprise dans notre localité. Il est clair pour nous que notre administration doit tout faire pour accueillir une telle opportunité dans les meilleures conditions. Nous regrettons, bien sûr, qu'il faille à nouveau reporter la réfection de la rue des Roses. Mais au vu de l'urgence de la situation, et compte tenu des montants limités inscrits dans notre plan financier, il est clair que la priorité doit être donnée à de tels cas. Il serait d'ailleurs peut-être judicieux pour le futur de plutôt prévoir des enveloppes financières pour l'assainissement de nos réseaux, plutôt que des montants pour des projets que nous devons reporter d'année en année pour des raisons de priorités. Finalement, nous acceptons ce crédit d'engagement de CHF 300'000.-, tel que libellé dans le point 6 de l'ordre du jour, ainsi que son financement par autofinancement."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance avec intérêt du dossier. L'implantation de DM Surfaces SA et la venue de 60 employés à Saint-Imier ne peut que nous réjouir. Les installations existantes étant vétustes, nous aurions de toute façon dû les changer dans un délai assez court. Le parti libéral radical approuve le crédit d'engagement de CHF 300'000.- et de le financier par autofinancement. J'avais fait une petite note, mais comme tout le monde est déjà venu là-dessus... . J'avais marqué : "Toutefois une question demeure, à quand le temps des Roses ?"

...rires...

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets), pour la rénovation de la station transformatrice des Noyes et la mise en place d'une nouvelle alimentation électrique pour l'entreprise DM Décors SA et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.-, prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets), pour une nouvelle alimentation en eau potable et en électricité de la piscine communale et la modernisation partielle des infrastructures du quartier du Pont – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le service de l'équipement.

La construction d'une villa dans le quartier du Pont oblige à modifier le tracé de l'équipement permettant, notamment, l'alimentation de la piscine, puisque celui-ci passe sous l'immeuble projeté.

L'équipement en cause est cependant vétuste, de sorte que son déplacement s'inscrit dans un renouvellement judicieux. En outre, ce sera l'occasion d'enterrer un tronçon de ligne électrique encore aérien.

La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanime de la commission de l'équipement et de la commission des finances, à l'unanimité, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation du crédit sollicité.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris note que la construction d'une villa oblige la Municipalité à modifier le tracé de l'équipement, permettant notamment l'alimentation en eau de la piscine. Si ceci semble à première vue quelque peu cocasse, il

n'en demeure pas moins que l'équipement est vétuste et que son renouvellement est judicieux. En plus, ceci permettra l'enterrement de la ligne électrique, ce qui en regard des nombreuses tempêtes de ces derniers temps ne pourra qu'être bénéfique pour le confort des citoyens de ce quartier. La fraction socialiste propose donc d'approuver la libération du crédit de CHF 110'000.- et son financement par autofinancement."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Le parti libéral radical accepte le crédit d'engagement de CHF 110'000.- prévu au plan financier pour une nouvelle alimentation en eau potable et en électricité de la piscine communale et la modernisation partielle des infrastructures du quartier du Pont par autofinancement. Nous demandons qu'à l'avenir ces questions se posent plus vite, c'est-à-dire lors de l'établissement du permis de construire. Je me permets encore une petite remarque : "Même si l'eau ne sent pas la rose, elle sera au moins potable."

...rires...

Mme Nicole Lebois, AJU : "Au vu du rapport établi par le Service de l'équipement, la fraction alliance jurassienne admet l'urgence de la situation et accepte le report de la réfection de la rue des Roses. La réallocation, regrettée on l'aura compris, des crédits prévus pour la rue des Roses nous paraît judicieuse et justifiée, puisqu'elle permettra de remédier sensiblement à la vétusté de l'alimentation électrique et en eau potable de la piscine et des bâtiments existant et en phase de construction. De ce fait, la fraction alliance jurassienne approuve la dépense autofinancée de CHF 110'000.-, prévue au plan financier suite à la réallocation précitée."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 110'000.-, prévu au plan financier (enveloppe 2014 des investissements respectée suite à une rocade de projets), pour une nouvelle alimentation en eau potable et en électricité de la piscine communale et la modernisation partielle des infrastructures du quartier du Pont et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'un délégué de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze en remplacement de M. Patrick Linder, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste vous propose M. Vital Carnal, SOC."

Au vote, M. Vital Carnal, SOC, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

9. Nomination d'un représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier" en remplacement de M. Patrick Linder, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste vous propose Mme Jessica Hänni, que vous apprenez à connaître ces derniers temps notamment par les affiches."

Au vote, Mme Jessica Hänni est nommée à l'unanimité.

M. Thierry Spring, président : "Très bien. Bienvenue à Mme Jessica Hänni au sein de cette commission. Vous lui transmettez, M. Michel Ruchonnet, SOC, nos félicitations."

10. Motions et interpellations

M. Thierry Spring, président : "Informe avoir reçu 4 interpellations du parti libéral radical. Ces 4 interpellations ont été transmises au Conseil municipal mardi passé. Elles seront donc présentées en priorité. Après, nous traiterons celles déposés ce soir sur le bureau du Conseil de ville."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Epuration des eaux à Mont-Soleil. Lors de notre séance du Conseil de ville du 13 décembre 2013 il a été déclaré que les travaux d'épuration des eaux usées à Mont-Soleil étaient achevés suite à une interpellation de votre serviteur. Plusieurs habitants de Mont-Soleil contestent cette affirmation. Ils l'ont notamment exprimé lors d'une séance d'information sur l'avenir de Mont-soleil qui a été convoquée par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. Ils estiment également qu'il y a une inégalité de traitement entre les propriétaires qui exécutent les travaux qui sont d'ailleurs à leur charge (entre CHF 5'000.- et CHF 10'000.-), et les propriétaires qui n'ont pas exécuté les travaux. De plus, une fois le raccordement effectué, ils paient, comme les propriétaires de Saint-Imier, ce qui est normal, la taxe d'épuration au m³ et la taxe de base. Je demande au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'immeubles ne sont pas raccordés ?
2. Dans quel délai ces derniers seront-ils raccordés ?
3. Qui contrôle les fosses septiques des immeubles non raccordés ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais essayer de répondre à cette interpellation. La deuxième étape des travaux de raccordement au réseau des eaux usées des immeubles de Mont-Soleil, dotée d'un crédit de CHF 440'000.- décidé par votre conseil le 6 décembre 2002, est effectivement terminée. Le crédit a été fermé à fin 2013, avec un montant dépensé de CHF 437'799.75. Selon les renseignements pris ce soir, par téléphone, auprès de M. Charles-Henri Aeschliman, du Bureau Aeschlimann & Waelti, en charge de la direction des travaux de ces 2 étapes de raccord, tous les immeubles situés dans les 2 périmètres concernés par ces 2 étapes ont été raccordés. Il est important de ne pas prétendre que "l'épuration est terminée à Mont-Soleil". D'autres étapes, et donc d'autres crédits, seront évidemment nécessaires pour les secteurs Nord-Ouest et Est. Des montants pour la réalisation de ces étapes figurent dans le plan des investissements pour 2016 et 2017. Mais il est clair que la planification de ces étapes dépendra d'abord de la décision quant au classement de Mont-Soleil en zone touristique, qui est actuellement en discussion. Quant à vérifier les fosses septiques des propriétaires non raccordés, et bien, j'ai envie de dire, vu que nous sommes dans le domaine de la plaisanterie avec des jeux de mots : "chacun sa merde". Evidemment, ce sont les propriétaires."

...rires...

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. Je ne conteste pas le fait que, dans le périmètre, de la deuxième étape, les travaux ont été réalisés. Je demande juste de vérifier. Il y a peut-être une confusion dans l'esprit des habitants de Mont-Soleil qui voient dans la parcelle jouxtant la leur que le raccordement n'a pas été fait. Je propose au Conseil municipal d'informer les habitants de Mont-Soleil sur les périmètres effectivement faits et les prochaines étapes. Ceci, afin d'éviter des problèmes relationnels entre les habitants de Mont-Soleil qui paient la taxe, qui ont payé le raccordement, et ceux qui ont encore une fosse septique."

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : Quid de la Charte de collaboration avec la commune de Tramelan ? En 2010, le Conseil de ville approuvait une Charte de collaboration avec la commune de Tramelan, avec un engagement mutuel des deux parties à collaborer."

Les exécutifs et législatifs sont invités à tenir une séance commune une fois par année. Au niveau du législatif, je ne me souviens pas qu'une séance commune ait eu lieu. Les collaborations étaient prévues sur deux axes : stratégique et opérationnel. Ces collaborations concernent en priorité le Conseil municipal. Je demande au Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La Charte de collaboration a-t-elle été mise en œuvre dans un ou des domaines par le Conseil municipal ?
2. Si la réponse est oui : lesquels ?
3. La Charte signée par les deux autorités répond-elle encore à un besoin ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans le cadre de la Charte et concernant le Conseil municipal, les exécutifs des deux communes se sont rencontrés à une reprise afin d'évoquer les thèmes communs. Concernant le législatif, j'ai le souvenir que les bureaux des deux législatifs s'étaient rencontrés. Votre président, était M. Michel Ruchonnet, SOC, à ce moment-là."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Je confirme. En 2012, nous avons rencontré le bureau du législatif tramelot. De multiples pistes ont été évoquées, notamment une collaboration au niveau des patinoires afin d'éviter que chaque patinoire fasse de son côté de la glace et dépense des sommes importantes. Nous avons eu beaucoup d'échanges. Ces discussions devraient se poursuivre les années suivantes. Le problème que nous rencontrons c'est au niveau du suivi des dossiers. Des idées très intéressantes sont émises à chaque séance. Puis, chacun retourne de son côté, dans son village, raconter ce qu'on pourrait faire. Il faudrait avoir une partie opérationnelle pour donner suite aux discussions. Les réunions ont lieu. C'est au niveau de l'opérationnel qu'il faudrait voir pour modifier cette Charte."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'avais encore des éléments à apporter. La collaboration directe entre certains services et certains employés fonctionne bien. La mise en place d'un cyberparlement des jeunes fait l'objet actuellement d'un travail commun entre les deux communes. Peu après la signature de la Charte, des processus de rapprochement et de fusion ont été ouverts. En particulier, la commune de Tramelan a mené et intégré le processus de rapprochement des communes de la Vallée de Tavannes, puis le projet de Trois-Rivières, avec les communes de Tavannes, Reconvilier, Loveresse et Saicourt. Peu après, notre commune est entrée en discussion avec les communes de La Ferrière à Cortébert, en vue d'un rapprochement, voire d'une fusion à terme. Il est évident que ces deux projets (Trois-Rivières et Vallon de Saint-Imier) ont des effets sur les axes de collaboration entre les communes, puisque qu'il est clair que des communes qui pensent à fusionner voire à se rapprocher doivent adopter un réflexe de collaboration. Cela ne vide pas la Charte de son contenu, car il est judicieux de coopérer avec une commune qui partage des réalités similaires aux nôtres, mais exige de cibler les projets. Le travail effectué actuellement par nos deux communes dans le cadre du cyberparlement des jeunes en est l'illustration."

M. Daniel Müller, PLR : "Je remercie M. le maire, et M. Michel Ruchonnet, SOC, pour ces réponses bien étoffées."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Interpellation intitulée : Déchetterie: les abus continuent toujours au mépris des habitants de Saint-Imier qui respectent les directives. Lors notre intervention au Conseil de ville du 20 juin 2013 sur le même sujet, M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, a déclaré ce qui suit au sujet de l'étude d'une nouvelle déchetterie, je cite : "Il est un peu tôt pour dégager des principes et des coûts, puisque nous avons une séance lundi prochain avec Mme Wuithier, géologue mandatée pour le projet

d'assainissement par l'intermédiaire de RWB". Je pense qu'au vu de l'urgence du problème à résoudre il n'est pas trop tôt pour nous répondre, donc nous vous reposerons la question :

- Où en est l'étude ?
- L'étude est-elle faite au niveau régional ?
- Quel est le calendrier de la mise en œuvre du projet ?

Vous nous avez aussi répondu qu'il serait vain et inefficace de prendre des mesures quant aux abus constatés. Le parti libéral radical ne partage pas du tout ce point de vue, car certains abus dépassent largement les limites acceptables. Aussi, nous demandons pour la troisième fois la distribution d'un macaron valable pour 2 ans par exemple. Ce dernier doit être distribué aux particuliers et entreprises avec la première facture d'électricité de l'année 2014. Dans l'intervalle, nous demandons que des mesures soient prises pour éviter les abus et les tricheries. Depuis la fermeture officielle de RESOSIVICO, et nous avons déjà posé la question en 2013, les entrepreneurs peinent à trouver un lieu pour y déposer les matériaux et doivent parfois parcourir plusieurs dizaines de kilomètres. Nous aimerions savoir si une solution régionale est à l'étude."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Le projet de nouvelle déchetterie est en cours de planification; après l'avant-projet de CSC Déchets, qui nous a été livré gratuitement, et l'étude de RWB quant à l'assainissement préalable nécessaire, nous avons souhaité pouvoir présenter à la commission de l'équipement une deuxième solution, soit une déchetterie modulable et dont les coûts de construction seraient moindres. Plusieurs variantes de déchetterie modulable ont été étudiées, le devis quant à la variante finalement choisie doit nous parvenir d'ici au 15 mars 2014. Et la commission de l'équipement se réunira le lundi 17 mars 2014, pour prendre les décisions quant à ce projet, avant d'aller plus loin et de demander un crédit d'étude dans un premier temps. Voilà pour l'avenir. Mais l'avenir nous rattrape parfois je vais vous expliquer pourquoi. Nous sommes en train de mettre sur pied une collaboration étroite avec Villeret et Sonvilier quant à la collecte des déchets urbains combustibles (les sacs poubelles); à cette problématique se rajoute celle des déchets encombrants combustibles (les DEC, ou cassons), qui pourraient rester l'apanage des deux communes précitées, selon une formule nécessitant une ouverture étendue de la déchetterie actuelle, et certainement, mais la commission de l'équipement en débattrra dans sa prochaine séance, la mise en œuvre d'une démarche de contrôle, par le biais de macarons ou autres méthodes. Et donc un début de régionalisation de notre déchetterie. Quant à des mesures définitives pour éviter les abus et les tricheries, ma position n'a pas changé : le jour où nous offrirons une déchetterie moderne et efficiente, nous nous préoccupons d'avoir un règlement permettant de juguler ces abus et ces tricheries. J'aimerais finalement rappeler l'excellent travail de M. Binak Tafilaj et des employés des Travaux publics qui surveillent la déchetterie, en partageant avec vous le témoignage récent de M. le Maire de Villeret, qui s'est vu refuser le dépôt de morceaux de verre provenant de son bureau sis à Saint-Imier, sous prétexte qu'il n'était pas habitant de Saint-Imier. Enfin, concernant RESOSIVICO, on l'a déjà dit, la position du canton n'a pas changé. Il n'y aura plus dans la région, excepté Celtor, de possibilité de dépôt de matériaux inertes. Ceci n'existera plus dans la région. Le mot "plus" ne veut pas dire grand chose, mais en tout cas rien n'est prévu dans les 20 prochaines années."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci pour votre réponse. Je me réjouis de voir, et d'accepter, ce règlement, afin que les abus cessent."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Interpellation intitulée : Vitrine pour l'affichage des informations officielles. Nous sommes déjà intervenus le 7 mars 2013, puis le 13 décembre 2013 concernant cet objet. Dans la dernière réponse on nous répond qu'il reste un élément à installer, soit un cadre en aluminium. Le 9 février dernier une importante votation fédérale a

eu lieu. Une fois de plus, il n'a pas été possible de prendre connaissance des résultats de Saint-Imier la vitrine n'étant toujours pas opérationnelle. Les résultats ne figuraient pas non plus sur le site internet de la commune le dimanche de la votation. On va à nouveau répondre qu'on peut aller consulter la borne interactive sur la Place du Marché. Quand la vitrine sera-t-elle opérationnelle ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Mme Joëlle Häller, PLR, je ne vais pas vous répondre d'aller voir la borne, même si j'en ai envie. Comme je l'avais mentionné en décembre 2013, un élément d'étanchéité nécessaire à la repose de cette si chère vitrine a dû être commandé, il l'a été, il a été livré récemment. Le travail d'installation de cet élément a été confié à une entreprise de la place, il sera réalisé ces tout prochains temps."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. J'espère que nous pourrons la consulter bientôt."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Interpellation intitulée : Conséquences de la votation du 9 février 2014 sur les instituts de la HE-Arc et les instituts de formation de Saint-Imier. A en croire l'UDC, l'acceptation de l'initiative "Contre l'immigration de masse" n'aurait aucune conséquence négative sur l'attitude de l'Union européenne face à la Suisse, car elle ne voudrait pas se brouiller avec un partenaire aussi important. Ce parti qui n'en n'est pas à une contradiction près, attend que les autres ne fassent pas à la Suisse ce que la Suisse fait à son premier partenaire. Nous sommes en face d'une situation où les étudiants, et à travers eux la science et la recherche sont les premières victimes d'une décision erronée avec les blocages autour d'Erasmus. Quelle est la situation des instituts de la HE-Arc situés à Saint-Imier et des autres centres de formation situés dans notre localité à ce sujet ? Quelles mesures ou quelles démarches le Conseil municipal a-t-il entrepris ou va-t-il entreprendre dans ce dossier ?"

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Cette votation du 9 février 2014 est une catastrophe. Nous pouvons lire des articles tous les jours dans la presse. Je comprends vos interrogations, vu que nous avons des centres de recherche et des HES. Nous nous sommes renseignés à Berne. Il est impossible, pour l'heure, de pouvoir évaluer les conséquences financières ou humaines. Nous restons attentifs car nous sommes très préoccupés, comme vous l'êtes."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles, pour ces explications. Il est vrai qu'entre le 9 février 2014 et la séance d'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de jours. Comme vous suivez le dossier, vous nous fournirez des éléments plus complets lors de la prochaine séance de notre conseil."

11. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

12. Petites questions

M. Thierry Spring, président : "Le parti libéral radical a adressé mardi passé une petite question au Conseil municipal, elle est donc présentée en premier."

M. Frédéric Bürki, PLR : "L'hiver a été plutôt doux et sans fortes chutes de neige. Nous avons cependant pu constater à plusieurs reprises que sur les remblais de neige il y avait

des "cadeaux" nauséabonds. Je vous le donne en mille : des crottes de chiens. Il a été notamment constaté que dans les alentours des écoles il y avait abondance de déjections et que les enfants qui sautaient dans les tas de neige en ressortaient sales. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal :

1. De lui indiquer s'il existe une base légale qui permet de prendre des mesures à l'égard des propriétaires de chiens ?
2. De rappeler aux propriétaires de chiens que les trottoirs et places publiques ne sont pas les lieux adéquats pour y laisser les déjections."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Le règlement de police municipale ne prévoit pas ce genre de cas, il s'agit d'un cas sanctionné par l'Ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre (OCAO), sous la rubrique "Gestion des déchets", n° d'amende 14.1, crottes de chiens, CHF 80.-. Comme vous le savez, seule la police cantonale peut identifier le propriétaire du chien et ainsi verbaliser le contrevenant par une amende d'ordre. Ce qui implique que M. René Suter de notre police administrative, par exemple, doit retenir le propriétaire du chien et faire appel à la police cantonale pour verbaliser et identifier le contrevenant. Actuellement, ce problème (identification des contrevenants et verbalisation) est en cours de discussion au niveau cantonal suite à une interpellation datant du 5 mars 2008, dans le cadre de modifications de la loi sur la police, avec l'objectif de redonner aux communes les moyens de pouvoir sanctionner les délits mineurs constatés sur leur territoire. Et l'on peut se réjouir de ces modifications à venir, parce qu'en résumé, aujourd'hui, les communes sont responsables de la sécurité sur leur territoire, mais n'ont pas les moyens de faire respecter les lois et règlements. Et ceci n'est qu'un cas parmi tant d'autres. Quant au fait de rappeler leurs devoirs aux propriétaires de chien, aussi bien notre agent de la police administrative que nos employés des Travaux publics s'y emploient régulièrement. La ville de Saint-Imier compte à ce jour 35 Robidog installés, il y en a également 2 aux Savagnières, et 1 à Mont-Soleil. Et nous allons faire paraître un communiqué dans la feuille officielle prochainement à ce sujet, comme lors de chaque printemps."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Concernant la première partie de votre réponse, cela m'attriste grandement. Pour la deuxième partie de votre réponse, je m'associe à vos remerciements aux employés du service des Travaux publics, ainsi qu'à M. René Suter de notre police administrative."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Par rapport aux crottes de chiens, vous avez cité le nom d'un récipiendaire officiel. Je vous signale qu'il y en a aussi un autre, mais ça, c'est peut-être le vice-président de paroisse qui s'énerve. Les alentours de la Collégiale sont très appréciés. C'est boisé, c'est assez sympa. Nous nous sommes dotés de câbles pour empêcher les chiens "d'avancer". Maintenant, les propriétaires ont trouvé que l'on pouvait soulever le chien pour le mettre de l'autre côté du câble, pour qu'il soit à l'aise. Il y a un problème. Pour le moment on essaye de le régler. C'est allé jusqu'à mettre "la crotte" dans la boîte aux lettres de certains récidivistes pour qu'ils comprennent. Il y a effectivement un problème. Je voulais juste le signaler. C'était mon petit coup de gueule, comme vice-président de paroisse."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Petite question intitulée : Point d'arrêt ferroviaire de la Clé : conséquences de la votation FAIF. Dans ce domaine au moins le Corps électoral suisse a fait preuve de clairvoyance en acceptant ce projet. Celui-ci entraîne une modification complète des modalités de financement de l'infrastructure.

- Y a-t-il des influences sur le projet du point d'arrêt ferroviaire de La Clef ?
- Si oui, lesquelles ?

- Les délais de réalisation sont-ils modifiés ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons rencontré, avant la votation, l'Office cantonal des transports, ainsi que les CFF. Il est exact que l'adoption du FAIF a des effets sur la réalisation, en particulier, sur la technique de financement et puis sur les délais de réalisation. Il est trop tôt pour donner des informations claires, puisqu'il fallait précisément savoir si ce projet était accepté avant de rencontrer à nouveau les partenaires pour prendre la mesure des conséquences concrètes pour ce projet. Donc, nous vous donnerons la réponse dans une séance ultérieure."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Merci M. le maire pour ces explications. Nous sommes très "à cheval" sur cette histoire de gare à La Clef, qui est quand même une des grandes votations stratégique de l'année dernière. Nous ne devons pas laisser tomber ce sujet."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Petite question intitulée : Disponibilités en terrains à bâtir à Saint-Imier. Nous souhaitons savoir combien de terrains à bâtir sont immédiatement disponibles à Saint-Imier pour :

a) des maisons familiales

b) des immeubles locatifs

c) de l'industrie/artisanat"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Nous prenons bonne note de votre question. Nous y répondrons lors d'une prochaine séance. Toutefois, je peux vous préciser que concernant les parcelles qui sont propriété de la commune, et donc disponibles pour la construction de maisons individuelles, il y en a 5 actuellement. Parmi les 5, il y en a 2 de vendues, 2 de pré-réservées, ce qui veut dire que selon l'évolution des réservations, il y en a encore entre 1 et 3 parcelles qui sont disponibles pour une maison familiales."

M. Francis Daetwyler, SOC. "Merci."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Petite question intitulée : Offre de livres électroniques dans le catalogue de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier. En début d'année la Bibliothèque de Bienne lançait une offre de livres électroniques pour ses abonnés. Il est désormais possible de se procurer des ebooks via le site internet de la Bibliothèque de la ville de l'avenir pour une durée de 14 jours. Une fois le délai passé, le texte disparaît. Fini les amendes pour retard de retour de prêt. Le catalogue actuel propose 212 e-prêts, dont par exemple l'excellent prix Goncourt 2013 "Au Revoir là-haut" de Pierre Lemaitre dont je vous recommande vivement la lecture. A l'heure où les liseuses et autres tablettes se généralisent, je voudrais savoir si une telle offre était en gestation à Saint-Imier. J'en ai parlé à l'une des bibliothécaires qui m'a confirmé que la possibilité de télécharger des livres numériques par le biais de la Bibliothèque régionale était bel et bien en discussion. Je voudrais dès lors en savoir un peu plus sur l'avancement de ce projet qu'à titre personnel je soutiens et que je suis prêt à défendre sous la forme d'une éventuelle motion si je ne voyais rien venir. D'avance merci de votre réponse circonstanciée."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département de la culture : "La commission culturelle étudie l'achat de livres numériques pour ses bibliothèques. Notre responsable de bibliothèque est donc allée à une séance à Bienne. Nous aimerions étudier un concept avant d'acheter ces livres. On sait qu'actuellement un livre numérique pour une bibliothèque est 15 % moins cher qu'un livre acheté. Donc, pour un livre d'environ CHF 40.-, nous pourrions l'avoir pour environ CHF 28,- CHF 30.-. Sur une liseuse qui coûte environ CHF 190.-, on peut mettre plusieurs livres numériques. Maintenant, il faut savoir combien l'on veut acheter de liseuses,

combien l'on veut mettre de livres dessus, quels livres nous voulons acheter. Et puis voir si, par exemple, nous ne pourrions pas faire éventuellement une association des bibliothèques régionales. Tout ceci prend du temps. Nous devons aussi organiser une plate-forme numérique pour que les gens qui ont leur propre liseuse puissent aussi bénéficier de ce téléchargement en ligne. Nous avons une commission culturelle le 27 mars 2014. Dans le courant de l'année nous vous informerons de la suite qui pourra être donnée à votre petite question. Nous aimerions faire quelque chose."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'est très bien. Je suis très satisfait."

13. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions

14. Divers et imprévu

M. Francis Daetwyler, SOC : "Il y a un certain nombre de thèmes récurrents sans lesquels une séance du Conseil de ville ne serait pas une séance du Conseil de ville. Il y a la lanterne, les Robidog, les déchets. Donc, permettez-moi aussi d'apporter ma contribution à cette rubrique. Ceci a déjà été évoqué aujourd'hui d'ailleurs. Il s'agit de l'information sur les votations sur le site internet de la commune. J'étais déjà intervenu l'année passé. Suite aux votations du 9 février 2014, que nous avons donc déjà évoqué pour d'autres raisons ce soir, j'ai constaté que dans les jours qui ont suivi, je n'y suis pas allé cette semaine, les résultats n'y figuraient pas. La rubrique des votations n'est pas à jour. Il y a toujours les informations sur les votations 2013. C'est bien, mais il manque les votations actuelles. Je souhaite que, définitivement, cette rubrique soit mise à jour."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je prends note et je vais transmettre au responsable pour que cette rubrique soit effectivement à jour. S'agissant des résultats, j'aimerais vous dire que nous sommes confrontés à certaines difficultés dans certains cas. Par exemple, tout ce qui est lié au vote électronique. Vous savez que le vote électronique, c'est très rapide. Le dépouillement est centralisé, et nous avons le résultat uniquement après le dépouillement effectué par la commune. Selon les indications que nous avons reçues, nous n'osons pas mettre en ligne des résultats communaux qui ne comprendraient pas le vote électronique. Le vote électronique est connu uniquement en fin de journée, donc c'est uniquement le lendemain qu'il pourrait être mis en ligne. Ceci ne concerne pas toutes les votations. Mais dans ces cas, on devrait seulement mettre un lien avec le site de la Chancellerie cantonale. Alors, si jamais le site n'était pas à jour, ou ne comprenait pas le résultat de la votation communale, l'explication que je vous ai donnée peut en donner la raison. Pour le reste des cas, les indications peuvent figurer sur le site internet dès le dimanche."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie M. le maire pour ces explications."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je ne suis pas le porte-parole d'une commission, mais j'étais très étonné en recevant l'ordre du jour de cette séance du Conseil de ville, que, la libération du crédit pour l'unité d'accueil aux Halles de gymnastique n'y figurait pas, et je suis déçu, voire fâché. Je vous rappelle que le crédit de transformation des Halles a été plébiscité par le peuple le 24 novembre 2013. L'unité d'accueil fait partie intégrante de ce projet, même si elle n'a pas été soumise au vote populaire. Certaines parties sont liées et si cette partie "dortoirs" ne se faisait pas, par exemple, il faudrait revoir le projet pour le système de ventilation, les puits de lumière et bien d'autres choses. Il semblerait que cette fois c'est le crédit de déficit pour le budget qui manque. Le budget se fera en été, alors il sera bien assez tôt pour donner

ce chiffre, chiffre qui sera bien aléatoire d'ailleurs, car difficile à évaluer. Jeunesse et Sport a déjà appelé la commune cette année pour savoir quand ils pourront disposer de ces installations, réponse : "Sûrement pas cette année, peut-être l'année prochaine.". Proposer un endroit pour dormir, aux écoles pour les camps verts, pour les cours Jeunesse et Sport, et pour des groupes de marcheurs ou autres ici au village et aux skieurs, aux randonneurs à la maison Chasseral-Savagnières, ne semble pas être une priorité à Saint-Imier. C'est un peu : "Visitez et circulez, surtout ne restez pas." Une commission, une fois qu'elle a mis les virgules, les points, les tirets à la bonne place, qu'elle s'est assurée que le plan marketing est fait, que le business plan est juste, que le même projet fonctionne ailleurs, que des subventions seront données, que l'Oacot est d'accord, que l'Oped ait donné son aval, que la Préfecture du Jura bernois délivre le permis, que ça gêne pas les voisins, que les oppositions sont traitées, et les séances de conciliation ont abouti, alors là elle se dit enfin après 10 séances et une année de travail, le projet est ficelé. Et bien non le plus gros obstacle reste à venir. La sacro-sainte commission des finances, qui fait la pluie et le beau temps, qui dit que, qui croit que, qui veut que. Il me semble que le rôle de la commission des finances, c'est de dire si nous avons les moyens financiers ou pas pour réaliser les projets. Après, les données techniques c'est pour les concepteurs, les données pratiques c'est pour les utilisateurs, et je crois que chaque commission doit rester à sa place, et qu'il n'y en a aucune qui est au-dessus des autres, et qu'elles doivent travailler ensemble. Saint-Imier Terre d'énergies, certaines fois je me demande si ce n'est pas Saint-Imier Terre d'énergies perdues, à force de faire deux pas en avant et trois en arrière. J'espère que cette unité d'accueil se fasse, c'est un besoin pour notre cité."

M. Stéphane Boillat, maire : "Faire un projet M. Michel Bastardoz, SOC, c'est effectivement quelque chose de très difficile, très compliqué, très lourd, et qui demande un grand engagement. Le Conseil municipal est bien placé pour le savoir. S'agissant du projet en cause, vous avez raison de dire que la commission des finances, que par ailleurs je préside, est là pour discuter des moyens et puis de les affecter en fonction des demandes et des besoins. Elle se penche sur les conséquences, sur la dépense bien sûr, mais aussi sur les charges qu'elle entraîne. C'est ainsi que, dans ce cas là, elle a souhaité, avant de se prononcer, disposer d'un concept d'exploitation. Document qui lui a été remis la semaine passée, et qui figurera à l'ordre du jour de la séance du 10 mars 2014. En principe, si tout va bien, l'objet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de ville, avec l'ensemble du projet."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "J'aimerais être sûr d'avoir compris. Lorsqu'on lit le règlement des commissions, il n'y a pas une commission qui est au-dessus d'une autre. J'aimerais bien entendre ce soir que la commission des finances émet uniquement des recommandations. On est bien d'accord ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Toutes les commissions émettent effectivement des préavis. Vous connaissez la politique du Conseil municipal, en tout cas celle que je me suis efforcé de suivre, c'est qu'en principe lorsqu'un préavis positif n'est pas donné, il est rare que le Conseil municipal souhaite que le projet aille de l'avant."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Je vous remercie d'avoir répondu. Je crois qu'il y a un grand fantasme pour beaucoup de gens, de penser que la commission des finances peut bloquer des projets."

M. Stéphane Boillat, maire : "Non, mais elle donne beaucoup de préavis"

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Et le Conseil municipal, comme vous l'avez dit, avec un préavis négatif de la commission des finances, ne va pas faire continuer le projet. Je veux être sûr d'avoir compris."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal prend ses décisions à la majorité de ses membres. Il est vrai qu'à Saint-Imier, la façon que nous avons de gérer les finances fait que, lorsque la commission des finances nous dit d'être prudents, en général, nous n'allons pas plus loin. Nous préférons que le dossier soit complété, retravaillé, et qu'il puisse obtenir ensuite son aval."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Je ne veux pas être lourd, mais on pourrait imaginer que le Conseil municipal ne soit pas d'accord avec la commission des finances, et présente un projet."

M. Stéphane Boillat, maire : "Mais bien entendu. Mais ce n'est pas dans les gènes du Conseil municipal pour le moment."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Merci pour ces précisions. Nous aurons l'occasion d'en reparler."

M. Thierry Spring, président : "Bien, j'ai encore deux petits divers. Merci aux membres qui ont des documents de les remettre à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, cela lui rendra grandement service. Et puis, merci aux membres du bureau de rester encore 5 minutes avant de quitter la salle. Merci."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 47.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :